

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 1313

présenté par
M. Ciotti, M. Fayssat, Mme Mansouri, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, Mme Barèges, M. Bloch,
M. Chaix, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Lenoir, M. Michelet, M. Michoux, M. Trébuchet,
Mme Ricourt Vaginay, M. Verny et les membres du groupe UDR

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR vise à annuler le report d'indexation des retraites au 1er juillet plutôt qu'au 1er janvier 2025.

Les recettes estimées de cette mesure seraient de 2,9 milliards d'euros en 2025.

En cas de confirmation de ce report, 17 millions de retraités seront concernés. En France, 2 millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Les retraités bénéficient en moyenne d'une pension mensuelle brute de 1 531 €, soit 1 420 € nets après les prélèvements sociaux. Le seuil de pauvreté en France est de 1 216 euros par mois.

Le rééquilibrage des comptes publics ne peut passer par une fragilisation des pensions des retraités, mais plutôt par des efforts de réduction de dépenses.